

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES **ANNEE 2026**

PREAMBULE

Le débat d'orientations budgétaires est une disposition légale prévue au Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2312-1.

Le Débat d'Orientations Budgétaires doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la commune afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.

Il doit avoir lieu dans les 10 semaines précédant l'examen du budget.

Le contenu du Débat d'Orientations Budgétaires porte sur les « *orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune* ».

Le Règlement Budgétaire et Financier adopté au conseil municipal du 4 octobre 2022 fait référence au Rapport d'Orientations Budgétaires dans son article 1.1.1.

I – LE CONTEXTE NATIONAL - LOI DE FINANCES POUR 2026

Éléments de contexte économique et financier :

La loi de finances 2026 a été définitivement votée le 2 février 2026.

L'année 2025 a été marquée par une inflation moindre qu'en 2024, par des tarifs énergétiques en hausse mais pas aussi élevés que pendant la période 2022 / 2024 et par la première année de hausse du taux de cotisation CNRACL (étalée sur 4 ans).

Éléments macroéconomiques et cadrage fiscal à la date du 9 janvier 2026 :

- Croissance prévisionnelle 2026 : + 1,00 % (+0,90 % en 2025)
- Inflation prévisionnelle 2026 : 1,70 % (1,00 % en 2025)
- Evolution de la dette 2026 : 118 % du PIB (112,2 % du PIB en 2025)
- Déficit public : 4,7 % pour 2026
- Taux de croissance du PIB 2026 : +1,60 % (+1,5 % en 2025)
- Revalorisation des valeurs locatives 2026 : inflation N-2 / N-1 : + 0,8 %

Contexte financier des collectivités locales, quelques chiffres pour l'année 2025 par rapport à 2024 :

- Evolution des dépenses de fonctionnement : +1,7% surtout en raison de la hausse des tarifs gaz et électricité, de l'inflation et des charges de personnel (+5,8% en 2024) ;
- Evolution des recettes de fonctionnement : + 2,9 % (+3,3 % en 2024) ;
- Evolution des dépenses d'investissement : + 5,1 % (+6,7 % en 2024)
- Croissance de l'encours de la dette : + 1,60 %.

Source : note n°270 de la DGCL d'août 2025

Les dotations de l'Etat :

L'Etat prévoit une légère baisse des concours financiers aux collectivités (53,40 Mds € en 2026 contre 53,50 Mds € en 2025).

L'enveloppe DGF pour 2026 de 32,50 Mds € est stable.

Les dotations de péréquation devraient être en hausse :

- Dotation de solidarité urbaine : +140 millions d'euros
- Dotation de solidarité rurale : +150 millions d'euros

Le financement de ces hausses se fait par un prélèvement sur la part forfaitaire c'est pourquoi un certain nombre de communes verront leur montant de DGF réduit en 2026.

Le soutien à l'investissement :

➤ Subventions d'Etat

La loi de finances n'a pas validé la création du fonds d'investissement pour les territoires qui était prévu dans le projet de loi de finances fin 2025. Aussi, à ce jour, la répartition des enveloppes DETR et DSIL n'est pas encore connue.

➤ Fonds vert

Le projet de loi de finances prévoit que le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, appelé aussi fonds vert, soit de 840 millions € en 2026.

Pour rappel, il était de 2 milliards € en 2023 (année de création du fonds), de 2,5 milliards € en 2024 et de 1,15 milliard € en 2025.

FCTVA :

Le projet de loi de finances initial prévoyait de supprimer le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement de l'assiette éligible afin de recentrer le FCTVA sur son objectif premier : soutenir l'investissement public local.

La loi de finances définitive a maintenu le principe initié en 2016, aussi le FCTVA sur les dépenses d'entretien de bâtiments et de voirie est maintenu.

Fiscalité :

Les données publiées par l'INSEE fin 2025, basées sur l'inflation de novembre 2025, confirment une augmentation des bases locatives de 0,80 %.

II – LE CONTEXTE LOCAL

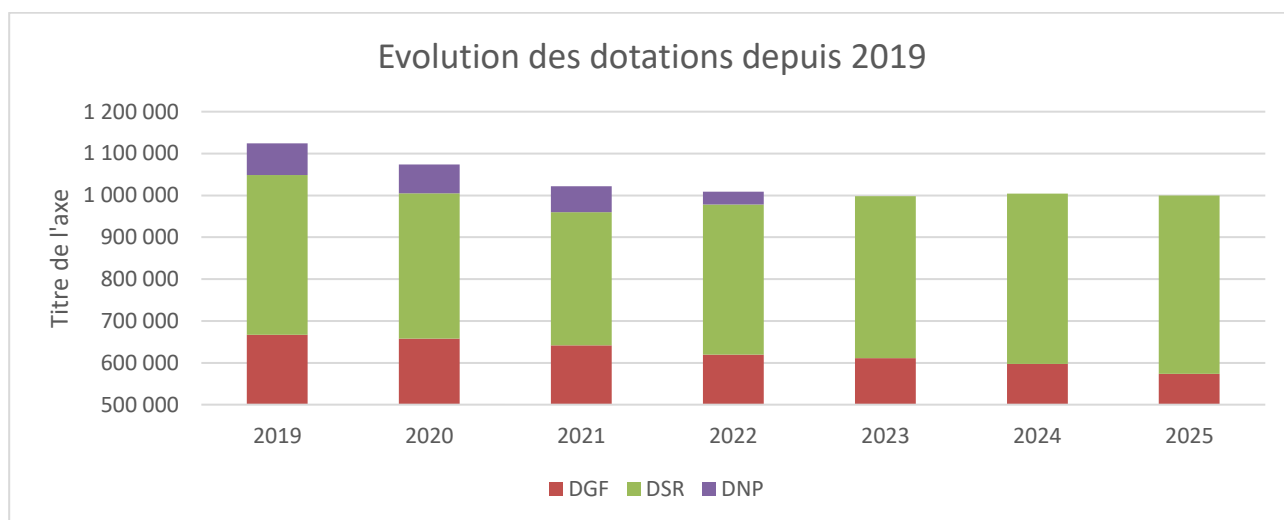
SITUATION DE LA COMMUNE AU 31/12/2025

Données générales sur la Commune pour 2025 avec évolutions par rapport à 2024 :

- Evolution des dépenses de fonctionnement : + 5,25 % en 2025 ;
- Evolution des recettes de fonctionnement : + 0,51 % en 2025 ;
- Evolution de l'épargne brute : - 393 009 € ;
- Evolution de l'épargne nette – 360 860 € ;
- Augmentation de l'encours de la dette : + 0,83 % en 2025.

Historique des dotations de l'Etat depuis 2019

Compte	Libellé	Titre 2019	Titre 2020	Titre 2021	Titre 2022	Titre 2023	Titre 2024	Titre 2025
7411	DGF dotation forfaitaire	666 658,00	657 782,00	641 871,00	619 688,00	611 094,00	597 674,00	573 894,00
741121	Dotation Solidarité Rurale	381 700,00	347 308,00	318 017,00	358 546,00	386 798,00	406 776,00	425 407,00
74127	Dotation Nationale de Péréquation	76 124,00	68 512,00	61 661,00	30 831,00	0,00	0,00	0,00
	Total	1 124 482,00	1 073 602,00	1 021 549,00	1 009 065,00	997 892,00	1 004 450,00	999 301,00
	<i>Variation / année précédente</i>		-4,52%	-4,85%	-1,22%	-1,11%	+0,66%	-0,51%
	<i>Variation depuis 2019</i>		-4,52%	-9,15%	-10,26%	-11,26%	-10,67%	-11,13%



Pour 2026, la loi de finances prévoit une hausse de l'enveloppe de la DGF afin de limiter la baisse de cette dotation pour certaines communes. La DGF prend en compte le critère population :

Au 1^{er} janvier 2025 :

- Population INSEE 6 481 habitants (*notification du 10/12/2024*)
- Population DGF 6 481 + 77 résidences secondaires = 6 558 habitants

Au 1^{er} janvier 2026 :

- Population INSEE 6 464 habitants (*notification du 08/12/2025*)
- Population DGF 6 464 + 77 résidences secondaires = 6 541 habitants

Avec une réduction prévisionnelle de 17 habitants, une baisse de la dotation forfaitaire de la DGF communale est probable en 2026.

Historique des compensations de l'Etat depuis 2019

Compte	Libellé	Titré 2019	Titré 2020	Titré 2021 *	Titré 2022	Titré 2023	Titré 2024	Titré 2025
7482	Compensation taxe additionnelle droits mutation	346,00	371,00	166,00	189,00	477,00	198,00	0,00
748312	Dotation compensation Réforme TP	177 509,00	175 177,00	175 177,00	175 177,00	175 177,00	172 116,00	117 752,00
74833	Compensations fiscales	137 724,00	144 581,00	328 456,00	343 142,00	355 344,00	365 974,00	366 271,00
	Total	315 579,00	320 129,00	503 799,00	518 508,00	530 998,00	538 288,00	484 023,00
	Variation / année précédente		1,44%	57,37%	2,92%	2,40%	1,37%	-10,08%
	Variation depuis 2019		1,44%	59,64%	64,43%	68,26%	70,57%	53,38%

Recettes des taxes locales depuis 2019 (en €)

Taxes	2019	2020	2021 *	2022	2023	2024	2025
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 512 143	1 923 214	3 040 307	3 117 278	3 322 916	3 448 183	3 522 797
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	35 316	43 143	44 074	45 128	48 507	49 858	46 007
Taxe habitation sur logements vacants	22 254	24 961	21 199	21 859	31 297	47 205	42 096
Taxe habitation résidences secondaires	829 278	843 207	47 555	44 388	63 415	55 519	44 516
Montant de l'effet de coefficient correcteur	/	/	100 075	103 738	110 293	114 374	116 619
TOTAL	2 398 991	2 834 525	3 253 210	3 332 391	3 576 428	3 715 139	3 772 035

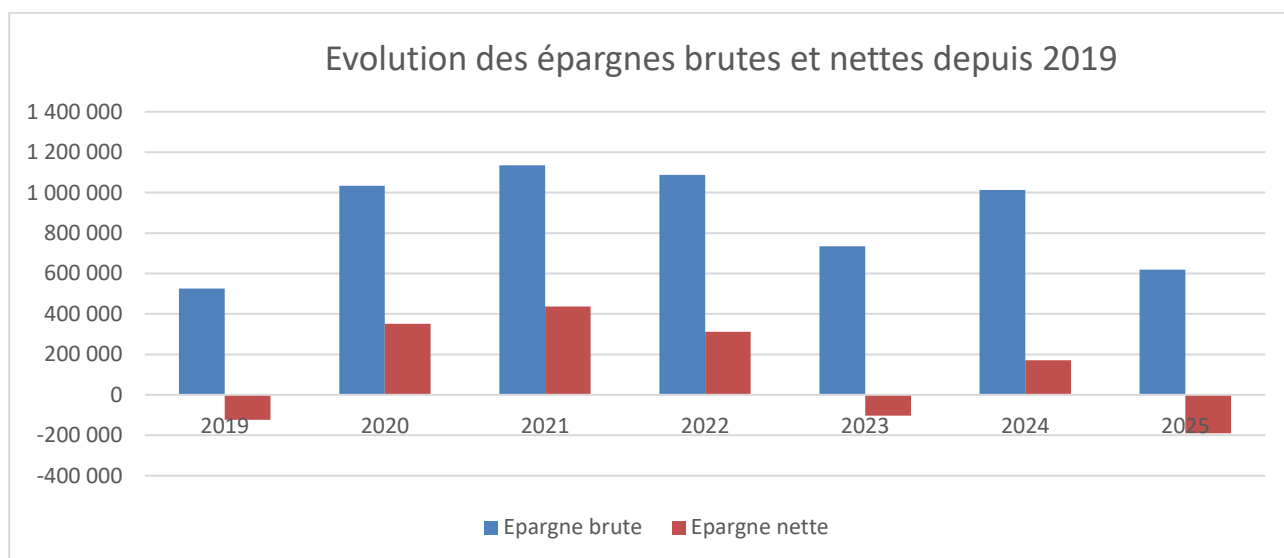
* réforme taxe foncière de 2021

Résultats 2025 :

- Section de Fonctionnement :

Résultats - Section de fonctionnement sur la période 2019 – 2025

en €	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes	7 507 880	8 268 348	8 295 123	8 467 841	8 735 355	9 009 418	9 055 816
Dépenses	7 271 703	7 534 960	7 558 865	7 737 675	8 390 185	8 341 787	8 779 989
Résultat de fonctionnement (excédent)	236 177	733 388	736 259	730 166	345 170	667 631	275 827
Epargne brute	526 074	1 033 098	1 134 479	1 088 008	734 806	1 012 653	618 774
Variation N-N-1		507 024	101 381	-46 471	-353 202	277 847	-393 879
Epargne nette	-124 133	352 114	436 867	312 137	-102 459	171 095	-190 635



Nous constatons une baisse de l'excédent 2025 de 391 805 € par rapport à 2024 :

Les recettes ont augmenté de 46 397 €.

Les dépenses ont augmenté de 438 202 €.

Les dépenses ont augmenté fortement, l'écart de 391 805 entre le résultat 2025 et celui de 2024 dégrade les épargnes :

- Epargne brute : baisse de 393 879 €
- Epargne nette : baisse de 361 730 €

Le résultat cumulé (*résultat 2025 + excédent antérieur 2024*) s'élève à 1 271 208 €.

Comparatif 2024/2025 par poste en section de fonctionnement (en €) :

Dépenses :

Recettes :

Catégories de dépenses	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Tendance	Catégories de recettes	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Tendance
Charges à caractère général	2 078 946	2 452 626	↗	DGF	597 674	573 894	↘
Charges de personnel	4 908 030	5 029 859	↗	Autres dotations Etat	1 011 562	1 071 192	↗
Indemnités des élus	119 314	120 186	↗	Autres participations	170 271	261 077	↗
Subventions aux associations	68 574	80 419	↗	Fiscalité : TH TF TFNB,	3 719 762	3 773 703	↗
Autres subventions	22 095	18 072	↘	Attribution de compensation	1 712 997	1 667 487	↘
Reversement de fiscalité (dont FPIC)	52 895 dont FPIC 50 496 €	63 346 dont FPIC 54 975 €	↗	Taxe sur les pylones et taxe de séjour	58 584	61 208	↗
Subvention au CCAS	320 000	320 000	=	Taxe électricité	151 430	156 317	↗
Contributions aux organismes publics	90 945	87 675	↘	Droits de mutation	147 937	185 963	↗
Charges financières	222 769	217 131	↘	Droits de places	7 496	7 052	↘
Charges spécifiques	0	870	↗	FNGIR	346 191	346 191	=
Opérations de cessions	76 500	500	↘	Produits spécifiques	30 287	19 999	↘
Amortissements	381 051	388 407	↗	Opérations de cessions	76 500	500	↘
Dotations pour risques	668	898	↗	Produits de gestion courante	920 680	855 034	↘
				Production immobilisée	21 349	29 839	↗
				Reprise sur provisions, reprise des subventions + neutralisation amortissements	36 698	46 359	↗
TOTAL	8 341 787	8 779 989	↗		9 009 418	9 055 816	↗
				EXCEDENT	667 631	275 827	↘

Ces variations sont expliquées par les différents éléments suivants :

✓ Remarques sur les dépenses :

- Les charges à caractère général sont en hausse (+ 373 680 € ; + 17,97%) due à la hausse des tarifs d'électricité (+ 67 189 € et + 20 488 € pour une régularisation d'EDF reçue trop tard pour être rattachée à l'exercice 2024) et de gaz (+ 46 791 €), à la hausse des primes d'assurance (+ 36 670 €), à la hausse du tarif du berceau à la crèche (7 200 € à 8 000 € soit + 16 400 €), service voirie (+ 37 200 €) et à une forte facturation d'eau de la part de Bourges Plus (+ 46 380 €), entretien de bâtiments (+ 52 056 €) ;
- Les charges de personnel varient de + 2,48 % soit + 121 829 € : en raison de la hausse du taux de cotisation CNRACL (+ 75 280 €), au recrutement de saisonniers et remplaçants, au glissement vieillesse technicité ;
- FPIC : la ville a été contributrice à hauteur de 54 975 € en hausse de 8,23 % ;
- Le compte « subventions aux associations » augmente de 17,27 % : une subvention nouvelle a été versée pour le marathon du Cher pour un montant de 8 500 €. L'enveloppe restante aux autres associations a augmenté de 2 700 € ;
- Les charges financières (intérêts des emprunts) sont en baisse (- 5 638 € soit -2,53 %) en raison de taux plus faibles sur les prêts récemment contractés et de la baisse des taux variables Euribor (3 contrats) ;
- La subvention versée au CCAS est stable à 320 000 € pour répondre à un besoin d'équilibre.

- Les dotations aux amortissements ont augmenté de 7 356 € (+ 1,93 %).

✓ Remarques sur les recettes :

- La part forfaitaire de la DGF a diminué de 3,98 % (*baisse de la population municipale*) ;
- La recette fiscale est en hausse notamment due à la revalorisation des bases locatives de 1,70 % ;
- Les participations sont en hausse due principalement par l'obtention d'une subvention de la CAF « aide au service public de la petite enfance » de 20 328 € et d'une aide de l'Etat pour des travaux d'entretien sur un monument historique (73 000 €) ;
- Les droits de mutation repartent à la hausse en raison de la reprise de l'activité immobilière (+ 38 026 € ; + 25,70 %) ;
- Les produits de gestion courante correspondent à l'activité des services, aux locations de biens immobiliers et aux remboursements de nos assureurs. Ces produits sont en baisse de 7,13 % (- 65 646 €) et cela s'explique par les remboursements de nos assureurs pour un total de 88 000 € perçus en 2024 suite à l'orage de juin 2023 ; après retraitement, les recettes 2025 ont augmenté de 22 300 € démontrant la bonne fréquentation des services ;
- La recette des taxes électricité est en hausse de 4 887 € soit + 3,23 % ;

Taux d'exécution budgétaire des dépenses de fonctionnement sur la période 2019-2025

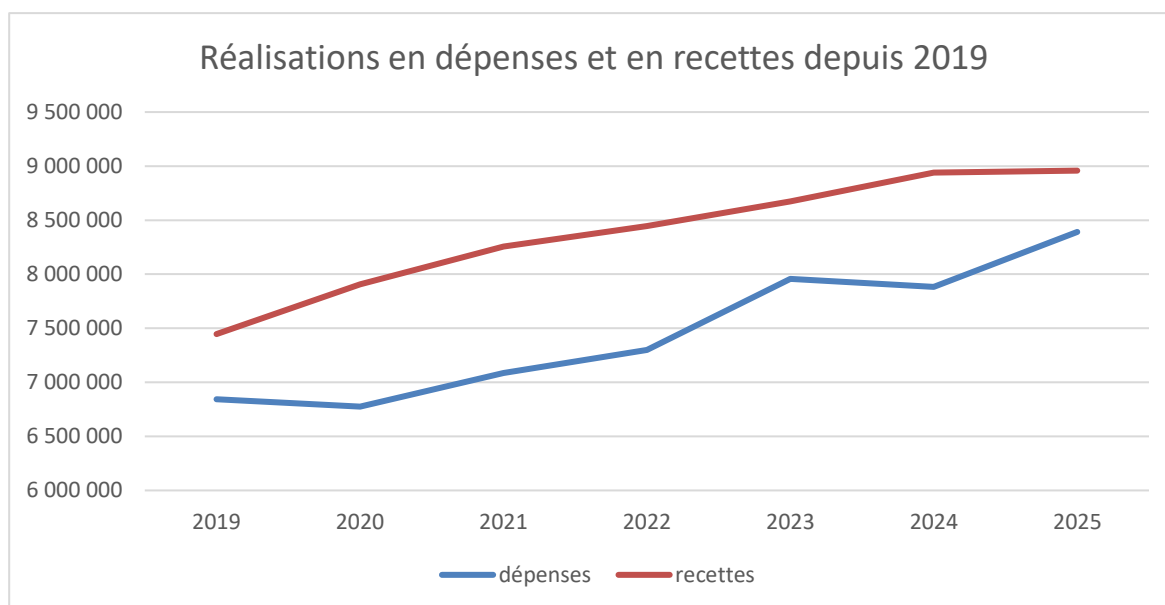
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
BP (crédits ouverts dépenses réelles)	7 327 784	7 486 340	7 128 211	7 719 246	8 028 389	8 353 089	8 549 652
BP+DM+REPORTS	7 381 778	7 536 818	7 325 348	7 785 072	8 282 040	8 491 098	8 639 488
Variation (BP+DM+ Reports)-BP) / BP	0,74%	0,67%	2,77%	0,85%	3,15%	1,65%	1,05%
REALISATIONS	6 835 246	6 775 327	7 085 525	7 299 579	7 956 059	7 884 236	8 391 081
Taux de réalisation (CA / BP)	93,28%	90,50%	99,40%	94,56%	99,09%	94,39%	98,14%
Taux de réalisation (CA / (BP+DM+Reports))	92,60%	89,90%	96,73%	93,76%	96,06%	92,85%	97,12%

Taux d'exécution budgétaire des recettes de fonctionnement sur la période 2019-2025

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
BP (crédits ouverts recettes réelles)	7 105 323	7 422 140	7 394 773	8 153 962	8 430 809	8 529 243	8 638 810
BP+DM+REPORTS (crédits ouverts)	7 268 755	7 466 997	7 864 471	8 214 794	8 467 828	8 707 935	8 797 545
Variation (BP+DM+ Reports)-BP) / BP	0,90%	0,60%	6,35%	0,75%	0,43%	2,09%	1,84%
REALISATIONS	7 437 859	7 907 014	8 256 305	8 446 256	8 676 800	8 929 172	8 979 618
Taux de réalisation (CA / BP)	104,68%	106,53%	116,65%	103,58%	102,91%	104,89%	103,94%
Taux de réalisation (CA / (BP+DM+Reports))	102,33	105,89%	104,98%	102,82%	102,46%	102,54%	102,07%

Les taux d'exécution de la section de fonctionnement sont satisfaisants :

- en dépenses de 97,12 %
- en recettes de 102,07 %.



- **Section d'Investissement**

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 2 302 575 € dont dépenses d'équipement : 1 414 469 € (*chapitres 20, 204, 21 et 23*), annuité de la dette 809 409 €, participation à la Foncière intercommunale 2 500 € (*chapitre 26*) et opérations d'ordre 76 197 €.

Le taux d'exécution des dépenses réelles d'investissement (*chapitres 20, 204, 21, 23 et 26*) est de 60,20 %.

Les recettes sont de 2 349 392 € dont les tirages sur les contrats d'emprunts pour 900 000 €, le virement de la section de fonctionnement pour 500 000 €, les subventions perçues pour 231 781 €, le FCTVA pour 313 547 €, les dotations aux amortissements pour 388 907 €.

➤ **Résultats 2025 :**

	Dépenses	Recettes
Réalisation 2025	2 302 575	2 349 392
Excédent 2025		46 817
Déficit cumulé fin 2024	1 320 697	
Déficit cumulé fin 2025		1 273 881
Restes à réaliser	502 490	1 412 709
Besoin de financement	363 662	

L'excédent d'investissement de l'exercice est de 46 817 €.

Après reprise de l'excédent 2024, le résultat cumulé affiche un déficit de 1 273 881 €.

Le besoin de financement n'est que de 363 662 € car il comprend le report d'un emprunt contracté en décembre 2025 (*contrats de 300 000 € auprès du Crédit Agricole inclus dans les restes à réaliser*).

Résultat de clôture 2025

Le résultat global de clôture 2025 affiche un déficit de 2 673 €.

Évolution des résultats de clôture de 2019 à 2025 (en €)

	Résultat à la clôture 2019	Résultat à la clôture 2020	Résultat à la clôture 2021	Résultat à la clôture 2022	Résultat à la clôture 2023	Résultat à la clôture 2024	Résultat à la clôture 2025
Investissement	-1 884 385	-1 631 195	-1 085 891	182 685	- 324 613	-1 320 698	- 1 273 881
Fonctionnement	1 310 200	1 807 717	1 702 414	1 632 580	1 177 750	1 495 381	1 271 208
Total Budget principal	- 574 185	176 522	616 523	1 815 265	853 137	174 683	- 2 673

Les ressources disponibles sont insuffisantes pour couvrir totalement les dépenses d'investissement, cette situation s'explique par une affectation de la section de fonctionnement trop peu élevée, conséquence d'un excédent de fonctionnement faible.

Dépenses à couvrir	
Remboursement en capital	809 408,77
Restes à réaliser en dépenses	502 490,28
Solde d'exécution N-1 (001)	1 320 697,52
TOTAL des dépenses à couvrir	2 632 596,57
Ressources disponibles :	
FCTVA	313 547,32
Taxe d'aménagement	13 656,58
Amortissements - reprises	358 606,60
Cession	500,00
Restes à réaliser en recettes	1 412 709,90
Affectation	500 000,00
TOTAL des ressources disponibles	2 599 020,40
SOLDE	-33 576,17

- Endettement de la commune

Tableau d'extinction de la dette jusqu'en 2046 :

	Capital restant dû au 01/01/N	Annuité	Intérêts	Capital
2026	11 053 908,19	1 080 028,57	222 299,13	857 729,44
2027	10 696 178,75	1 018 228,56	208 809,79	809 418,77
2028	9 886 759,98	946 617,84	191 897,26	754 720,58
2029	9 132 039,40	880 619,81	176 029,41	704 590,40
2030	8 427 449,00	848 563,88	161 444,78	687 119,10
2031	7 740 329,90	778 950,11	147 630,87	631 319,24
2032	7 109 010,66	771 360,16	134 507,28	636 852,88
2033	6 472 157,78	722 491,02	121 575,06	600 915,96
2034	5 871 241,82	702 470,13	110 238,10	592 232,03
2035	5 279 009,79	696 383,46	98 928,79	597 454,67
2036	4 681 555,12	690 314,04	87 526,61	602 787,43
2037	4 078 767,69	603 794,58	76 505,85	527 288,73
2038	3 551 478,96	597 707,54	66 300,01	531 407,53
2039	3 020 071,43	532 767,73	56 347,57	476 420,16
2040	2 543 651,27	526 690,82	46 897,69	479 793,13
2041	2 063 858,14	513 102,27	37 350,23	475 752,04
2042	1 588 106,10	499 617,96	27 818,89	471 799,07
2043	1 116 307,03	463 938,57	18 502,09	445 436,48
2044	670 870,55	443 886,20	9 719,53	434 166,67
2045	236 703,88	148 200,13	2 016,40	146 183,73
2046	90 520,15	91 183,48	663,33	90 520,15

Calcul de la capacité de désendettement sur la période 2019 – 2025

en €	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Epargne brute	526 074	1 033 098	1 134 479	1 088 008	734 806	1 012 653	618 774
C/16 - Annuité en capital de la dette	650 207	680 984	697 612	775 871	837 265	841 557	809 409
Epargne nette	-124 133	352 114	436 866	312 137	-102 459	171 095	-190 635

Encours de dette au 31 décembre N	9 642 287	9 761 303	11 106 025	11 630 670	11 404 874	10 963 317	11 053 908
Capacité de désendettement BP en années (Encours de dette / Epargne brute du BP)	18,33	9,44	9,78	10,69	15,52	10,83	17,86

Le ratio indiquant la capacité de désendettement s'est dégradé : il passe de 10,83 années au 31 décembre 2024 à 17,86 années au 31 décembre 2025.

Le remboursement de deux emprunts en cours, l'un pour la gendarmerie, l'autre pour la Maison de santé pluridisciplinaire sont couverts par des loyers :

- L'annuité à rembourser pour l'emprunt de la gendarmerie est de 146 032,55 € et le loyer perçu de l'Etat s'élève à 163 279,50 €. L'annuité est donc couverte entièrement par le loyer. Le surplus sert au paiement de la taxe foncière et des divers frais d'entretien ;

- La charge communale concernant la Maison de santé (annuité à rembourser pour l'emprunt de 50 405 € + participation communale aux charges de 6 000 €) a été de 56 405 € pour 2025 et le loyer payé en 2025 par la SCM des professionnels de santé s'est élevé à 43 560 € (*le loyer attendu pour 2026 est de 43 995 € en prenant en compte la situation d'occupation connue au 1^{er} janvier 2026 et avant révision au 1^{er} septembre 2026*). L'annuité étant dégressive (*remboursement à capital constant*), l'écart entre le loyer et le remboursement de l'annuité se réduit d'années en années.

Sans ces deux emprunts, l'encours de la dette au 31 décembre 2025 serait de 8 599 348 € ramenant la capacité de désendettement à 13,89 années.

Au 31/12/2025, la part des emprunts fixes est de 96,08% (*Capital Restant Dû de 10 620 908 €*), celle des emprunts variables de 3,92 % (*Capital Restant Dû de 433 000 €*).

III – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

CONTEXTE GENERAL

En 2026 l'inflation prévisionnelle est de 1,9% dont il faudra tenir compte dans le budget.

➤ Recettes de fonctionnement

Fiscalité :

Le coefficient de revalorisation des bases fiscales est fixé à 1,008 pour 2026.

Historique des taux depuis 2019 et moyenne de la strate au 31/12/2024

Type de Taux	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Taux moyens de la strate au 31/12/2024
TH	12,38	12,38	12,38	12,38	12,38	12,38	12,38	18,70
TFB	21,50	27,00	46,72	46,72	46,72	46,72	46,72	40,11
TFNB	38,62	46,00	46,00	46,00	46,00	46,00	46,00	53,09

Au 31/12/2024, les bases nettes de la commune et de la strate sont les suivantes :

	Mehun sur Yèvre (en milliers d'€)	En € par habitant	Moyenne de la strate (en € par habitant)
Taxes habitation	830	127	191
Foncier bâti	7 385	1 130	1 436
Foncier non bâti	108	17	21

Si le taux communal TFB est supérieur à celui de la strate, les bases sont quant à elles plus faibles. L'application des taux à des bases inférieures génère une recette par habitant inférieure à celle de la moyenne de la strate.

Les produits des taxes locales par habitant au 31/12/2024 sont les suivants (*avant application du coefficient correcteur*) :

- ✓ Taxes d'habitation : 16 € (moyenne de la strate 36 €)
- ✓ Taxe foncière sur le bâti : 528 € (moyenne de la strate 576 €)
- ✓ Taxe foncière sur le non bâti : 8 € (moyenne de la strate 11 €)

La simulation ci-dessous des bases communales prévisionnelles 2026 à partir de celles de 2025 prend en compte la revalorisation de 0,80% pour les taxes foncières mais pas les variations physiques des bases non connues à ce jour.

Taxes	Bases 2025	Taux 2025	Recettes 2025	Bases 2026 prévisionnelles	Taux 2026	Recette attendue *
THRS	359 578	12,38	44 516	362 454	12,38	44 872
THLV	340 030	12,38	42 096	342 750	12,38	42 432
TFB	7 541 524	46,72	3 522 797	7 601 856	46,72	3 551 587
TFNB	100 016	46,00	46 007	100 816	46,00	46 375
			3 655 416			3 685 266

* Recette attendue hors effet du coefficient correcteur.

La recette fiscale totale en 2026 attendue est estimée à 3 685 266 €.

Une démarche d'optimisation fiscale a été initiée fin 2023 avec le concours des services de Bourges Plus (*Observatoire fiscal*) et de la Direction Générale des finances publiques de Bourges. Cette démarche se terminera en 2026, année qui devraient voir apparaître les premiers effets sur nos recettes fiscales.

Autres recettes de fonctionnement :

- ✓ La part forfaitaire de la DGF est estimée à 565 000 €.
- ✓ La recette des taxes additionnelles aux droits de mutation est évaluée à 140 000 €.
- ✓ La recette de la taxe sur la consommation finale d'électricité est estimée à 152 000 €.

➤ Dépenses de fonctionnement

Péréquation horizontale :

En 2026, la commune devrait à nouveau contribuer au FPIC pour un montant estimé de 58 000 €.

Charges de personnel :

La masse salariale sera réévaluée pour tenir compte du Glissement Vieillesse Technicité, du remplacement des agents absents, et de l'augmentation du taux de charges patronales CNRACL à 37,65 % au 1^{er} janvier 2026 contre 34,65 % en 2025. Ce taux augmentera encore de trois points par an en 2027 et 2028 pour atteindre 43,65 %.

Pour mémoire, évolution de la masse salariale et du ratio depuis 2019 :

Années	Chapitre 012 en dépenses	Variation N/N-1	Chapitre 013 en recettes	Coût net	Variation N/N-1	Dépenses réelles de fonctionnement	Ratio : coût net / dépenses réelles de fonctionnement
2019	4 152 115,51		95 133,66	4 056 981,85		6 835 246,39	59,35 %
2020	4 040 127,65	-2,70 %	105 741,42	3 934 386,23	-3,02 %	6 775 327,07	58,07 %
2021	4 165 750,95	3,11 %	130 436,35	4 035 314,60	2,57 %	7 087 649,33	56,95 %
2022	4 441 232,50	6,61 %	138 081,34	4 303 151,16	6,64 %	7 299 578,82	58,95 %
2023	4 660 965,07	4,95 %	114 453,09	4 546 511,98	5,66 %	7 956 059,72	57,13 %
2024	4 908 030,31	5,30 %	96 088,64	4 811 941,67	5,84 %	7 884 235,85	61,10 %
2025	5 029 859,16	2,48 %	73 886,43	4 955 972,73	2,99 %	8 391 224,45	55,49 %
2026	5 180 000,00	2,98 %	60 000,00	5 120 000,00	3,31 %	/	/

Années	Dépenses réelles de fonctionnement hors charges de personnel	Variation N/N-1	Dépenses réelles de fonctionnement	Ratio : dépenses réelles de fonctionnement hors charges de personnel / dépenses réelles de fonctionnement
2019	2 683 130,88		6 835 246,39	39,25 %
2020	2 735 199,42	1,94 %	6 775 327,07	40,37 %
2021	2 921 898,38	6,82 %	7 087 649,33	41,23 %
2022	2 858 346,32	-2,18 %	7 299 578,82	39,16 %
2023	3 295 094,65	15,28 %	7 956 059,72	41,42 %
2024	2 976 205,54	-9,68 %	7 884 235,85	37,75 %
2025	3 361 365,29	12,94 %	8 391 224,45	40,06 %

Autres dépenses :

- Un crédit de 142 800 € sera inscrit au budget primitif pour payer la participation communale à la crèche et RAM (*Communauté de communes Terres du Haut Berry*). Ce crédit se base sur 16 berceaux attribués aux mehunois à 8 000 € l'unité et 14 800 € pour le relais d'assistance maternelle (*d'après l'avenant du 27 mai 2025 à la convention du 7 mars 2023*).
- L'effort de contribution des associations aux orientations d'économies budgétaires est à déterminer.
- Cotisations au CNFPT et au Centre de Gestion du Cher :
 - ✓ Le taux plafond de cotisation des collectivités auprès du Centre National de la Fonction Publique Territoriale est de 1,00 %.

- ✓ Le taux de cotisation du centre de gestion du Cher est stable à 1,40 %.

➤ Les coûts de l'énergie :

- ✓ Electricité : le GIP Approlys a notifié le marché public à la société EDF à compter du 1^{er} janvier 2026. Les tarifs communiqués en janvier 2026 indiquent une légère baisse sur certains indices mais aussi quelques hausses sur d'autres, il est donc difficile d'en déduire une tendance globale par rapport à 2025 ;
- ✓ Gaz : à ce jour, l'orientation des tarifs 2026 n'est pas connue.

Des hausses tarifaires seront prises en compte dans le projet de budget primitif si nécessaire.

- Les intérêts d'emprunts seront en hausse, des contrats signés en 2024 et 2025 restent à réaliser.
- Une subvention maximum de 290 000 € au CCAS est à envisager.

Relations financières avec Bourges Plus :

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (*CLECT du 24/09/2024 à Bourges Plus*) a réévalué les montants pour la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (*GEPU*) transférée en 2021 et a validé les montants pour le transfert de la compétence « Entretien des ouvrages hydrauliques » à compter de 2025 :

- En fonctionnement :

- ✓ GEPU : 45 229 € sont déduits de l'attribution de compensation mais aussi reçus pour le même montant en recette selon une convention réalisée en 2025 ;
- ✓ Ouvrages hydrauliques : 35 000 € sont déduits de l'attribution de compensation mais aussi reçus pour le même montant en recette selon une convention réalisée en 2025.

- En investissement :

Sont versés sous forme d'une subvention d'équipement :

- ✓ 48 334 € pour la compétence GEPU ;
- ✓ 26 750 € pour la compétence Entretien des ouvrages hydrauliques.

La dernière révision du pacte fiscal et financier par la communauté d'agglomération de Bourges date du 7 décembre 2023.

- ✓ Le montant total de l'allocation de compensation à percevoir en 2026 est de 1 667 487 € en tenant compte de la CLECT du 24/09/2024 ;
- ✓ L'enveloppe du fonds de concours pour la période 2024 – 2026 est de 96 618 € par an pour notre commune ;
- ✓ Le fonds de concours de développement touristique a été créé pour aider à renforcer le secteur du tourisme. L'enveloppe globale annuelle est de 50 000 € pour l'ensemble des communes de l'agglomération.
- ✓ En fonctionnement, la commune perçoit un montant annuel de 13 422,42 € pour la mise à disposition de personnel pour l'entretien des zones d'activités.

- ✓ Une foncière intercommunale a été créée en 2023 : cet outil permet de piloter la politique foncière de l'agglomération. Notre commune détient des parts sociales pour un montant total de 10 000 €.

Projection 2026 :

Epargnes brute et nette prévisionnelles 2026 :

<i>Epargnes brute et nette prévisionnelles</i>	<i>Au 31/12/2026</i>
Epargne Brute	920 000
Epargne Nette	50 000

➤ **Dépenses d'Investissement**

- ✓ L'annuité en capital est de 870 000 €.
- Suivi des opérations gérées en Autorisation de Programmes – Crédits de paiement (APCP) :
- ✓ Agrandissement du cimetière et relèvements de tombes, cavurnes :
Autorisation de programme créée en 2019 et réactualisée à 365 519,46 €
Dépenses réalisées de 2019 à 2025 : 305 519,46 €
Crédit de paiement 2026 : 60 000,00 €
- ✓ Restauration du Château Charles VII et aménagement muséal :
Autorisation de programme créée en 2022 pour 1 500 000,00 €.
Dépenses réalisées de 2022 à 2025 : 180,00 €
Crédit de paiement 2026 : 226 000,00 €
- Réfection de la rue Henri Boulard :
Autorisation de programme créée en 2023 pour 680 000,00 €
Dépenses réalisées de 2023 à 2025 : 28 552,80 €
Crédit de paiement 2026 : 112 990,00 €
- Réfection de la rue Camille Méraut :
Autorisation de programme créée en 2023 pour 550 000,00 €
Dépenses réalisées de 2023 à 2025 : 116 219,40 €
Crédit de paiement 2026 : 433 780,60 €
- Réfection du bassin nautique couvert :
Autorisation de programme créée en 2023 pour 1 604 380,50 €
Dépenses réalisées de 2023 à 2025 : 92 633,10 €
Crédit de paiement 2026 : 100 000,00 €

- Réhabilitation de l'ancienne école des filles :
Autorisation de programme à créer en 2026 pour 225 000,00 €
Crédit de paiement 2026 : 120 000,00 €
- Réfection de l'Avenue du Général de Gaulle :
Autorisation de programme à créer en 2026 pour 200 000,00 €
Crédit de paiement 2026 : 100 000,00 €
- **Les projets 2026**

Projet ayant fait l'objet d'un dépôt de dossier de demandes de subventions :

- Aménagement de sécurité devant le collège Joliot Curie (DETR, Fonds de concours Bourges Plus, Amendes de police) ;
- Réhabilitation de l'ancienne école de filles du Château (DETR, Fonds de concours Bourges Plus) ;
- Réfection de la rue Henri Boulard (DETR) ;
- Vidéo protection extension n°3 (DETR) ;
- Réfection du bassin nautique couvert (DETR et Agence Nationale du Sport) ;
- Borne numérique tactile (Fonds de concours Bourges Plus).

En 2026, les nouvelles opérations inscrites seront prioritairement celles subventionnées ou en cours de demande.

Les projets les plus importants hors APCP seraient les suivants :

- Main courante au stade des Acacias : 40 000 € ;
- Stade André Poitrenaux : filet pare-balls, buts à 8, destruction du portique et clôture (51 000 €) ;
- Vidéo protection extension n°3 : 45 000 € ;
- Aménagement de sécurité boulevard de la Liberté (140 000 €) ;
- Aménagement de sécurité rue Marcel Fourré (20 000 €) ;
- Réfection de deux terrasses à l'Espace loisirs (15 000 €) ;
- Passerelle jardin du Duc de Berry (21 000 €) ;
- Acquisition de véhicules et équipements pour les services techniques (100 000 €) ;
- Borne numérique tactile (10 000 €).

De plus, dans le cadre d'une démarche prospective, des enveloppes financières sont projetées sur plusieurs années dans différents domaines : renouvellement de matériels et de mobiliers, mises aux normes et conformité, sécurité, diagnostic, prise en compte des nouvelles réglementations.

➤ **Plan pluriannuel d'investissement de 2026 à 2028**

Pour les trois années qui viennent, le plan pluriannuel ci-dessous indique les prévisions de dépenses par opération et par poste de dépenses ainsi que les recettes de subventions attribuées, demandées ou estimées :

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

<u>Postes de dépenses</u>	2026		2027		2028	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations en ACP						
Réhabilitation ancienne école des filles	120 000	18 944	105 000	44 204		
Agrandissement et relèvements de tombes au cimetière	60 000	51 243				
Réfection Château Charles VII et aménagement muséal	226 000	70 000	350 000	116 000	350 000	116 000
Rue Henri Boulard	112 990	32 900	538 457	136 065		
Rue Camille Méraut	433 781	104 654				
Avenue du Général de Gaulle	100 000		100 000			
Bassin nautique couvert	100 000		900 000	391 186	475 674	842 200
Scolaire						
Mobilier et équipements	12 000	5 000	5 000		5 000	
Travaux divers	40 500		20 000		20 000	
Bâtiments						
Travaux divers	47 702		20 000		20 000	
Couverture service animations	16 055					
Destruction préfabriqué	41 292					
Travaux centre technique	30 000					
Travaux autres bâtiments	55 500		50 000		50 000	
Maison éclusière	75 700					
Sites sportifs						
Aménagements au Stade des Acacias	44 000					
Aménagements au gymnase Naveau	15 000					
Aménagements au Stade Poitrenaux	51 000					
Aménagements au Plateau sportif	3 500					
Gymnase Coubertin : étude de sol	10 000					
Sécurité						
Vidéo protection	65 400	12 047				

Conformité électrique	74 213		40 000		40 000	
Matériel de sécurité	36 063		20 000		20 000	
Renforcement alarmes	6 500					
Voirie						
Aménagement de sécurité	66 054		30 000		30 000	
Berges tennis	3 565					
Travaux divers de voirie	20 000		20 000		20 000	
Rue Marcel Fourré	20 000					
Travaux parking champ de foire	25 000					
Rue Montcorneau	10 195					
Amgt sécurité Bd Liberté	143 200	92 933				
Accès Ile de la Roche	8 500					
Rue des communaux et Verdin	23 179	33 230				
Pont devant pôle	10 000		20 000	8 000		
Ralentisseurs Bd Liberté	18 602					
Espaces verts						
Plantations	5 000		5 000		5 000	
Passerelle jardin du Duc	21 000	8 750				
Amgt esplanade Bernet	15 527	15 000				
Eclairage public						
Eclairage public avant 2026	126 607					
Eclairage public 2026	150 000		150 000		150 000	
Raccordement réseau électrique	10 000		10 000		10 000	
Subventions d'équipement						
Rénovation des façades	25 000		25 000		25 000	
Compétence GEPU	48 334		48 334		48 334	
Compétence hydraulique	26 750		26 750		26 750	
Mobilier urbain						
Panneaux	5 000		5 000		5 000	
Cartes postales géantes	2 000	717				
Guirlandes Noël	5 000					
Urbanisme	11 300		10 000		10 000	
Camping						
Motorisation portail	8 000					
Matériel	600					
Police municipale						
Matériel divers	3 020		2 000		2 000	
Cinémomètre	6 500					
Informatique et télécommunication						

Extension logiciel cimetière	600					
Matériel informatique	18 000		12 000		12 000	
Borne tactile	10 000	3 900				
Téléphonie	6 000		6 000		6 000	
Enfance et scolaire						
Mobilier / équipements	9 800		3 000		3 000	
Matériel éducatif	3 414		1 300		1 300	
Aménagement extérieur	9 000					
Services techniques						
Matériel et outillage	55 706		20 000		20 000	
Véhicules et équipements	100 000		100 000		100 000	
Récupérateur eau de pluie	10 000					
Réfection parking	12 000					
Equipement Administratif						
Mobilier et matériel	6 835		3 000		3 000	
Tables et chaises	14 400					
Services culturels						
Restauration tableau	31 255	17 395				
Achat et restauration oeuvres	4 500		4 500		4 500	
Matériel de réserve	2 300		2 300		2 300	
Instruments de musique	4 500		4 500		4 500	
Matériel PEA	3 600		3 000		3 000	
Total	2 897 039	466 713	2 660 141	695 455	1 472 358	958 200

➤ **Evolutions prévisionnelles du besoin de financement et de l'encours de la dette au 31/12/2026 :**

Dépenses d'équipements : 2 897 039 €
Ressources internes :
➤ Epargne nette - 50 000 €
➤ Produits des cessions - 54 000 €
Ressources externes :
➤ Taxe d'aménagement - 15 000 €
➤ Subventions attendues - 466 713 €
➤ FCTVA - 160 000 €
Besoin de financement : 2 151 326 €

Au 31 décembre 2026, le capital restant dû devrait s'élever à 12 335 234 €.